

Paris, le 25 juillet 2025
17h45

Absence d'opposition de l'AMF sur la désignation du cabinet Ledouble en qualité d'expert indépendant dans le cadre de l'offre publique d'achat de la société Le Clézio Industrie

La société Electricité et Eaux de Madagascar (« **EEM** ») a été informée que l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), en application de l'article 261-1-1 de son règlement général, ne s'est pas opposée à la désignation du cabinet Ledouble en qualité d'expert indépendant.

Il est rappelé que, dans le cadre du dépôt auprès de l'AMF du projet d'offre publique d'achat de la SAS Le Clézio Industrie (l'« **Offre** »), intervenu le 1^{er} juillet 2025 (avis AMF de dépôt n°225C1139 du 2 juillet 2025), le Conseil d'administration d'EEM a nommé, le 17 juillet 2025, le cabinet Ledouble¹, représenté par Madame Agnès Piniot et Monsieur Olivier Cretté, en qualité d'expert indépendant ayant pour mission d'établir un rapport incluant une attestation d'équité sur les conditions financières du projet d'Offre conformément aux dispositions de l'article 261-3 du règlement général de l'AMF.

À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (hôtellerie, immobilier), est une société dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (EEM, code ISIN FR0000035719, www.eem-group.com). EEM est également le principal actionnaire (96,66% de son capital) de la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuses – SAIPPPP (MLIPP, code ISIN FR0006859039, www.saipppp-group.com) dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Access Paris.

¹ Coordonnées de l'expert indépendant : Cabinet Ledouble : 8, rue Halévy, 75009 Paris (Madame Agnès Piniot : apiniot@ledouble.fr et Monsieur Olivier Cretté : ocrette@ledouble.fr).